

Il s'adresse aux étudiants qui souhaitent occuper après leurs études supérieures, des fonctions administratives et de gestion dans les établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs.

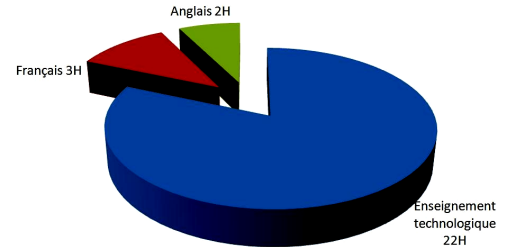
Le titulaire de ce BTS travaille en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels : il inscrit son travail dans une logique de réseau.

La formation :

- ✓ 2 ans d'études dont 13 semaines de stages
- ✓ Condition d'accès : Titulaire d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)

7 modules professionnels :

Connaissance des institutions et réseaux - Connaissance des publics
 Connaissance des prestations et des services - Techniques de l'information et de la communication - Techniques de gestion administrative et financière - Pratiques managériales. Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social



Attitudes et qualités requises

- ✓ Intérêt pour les politiques sanitaires et sociales.
- ✓ Aptitude à la communication.
- ✓ Bonne capacité d'analyse.
- ✓ Être capable de travailler en autonomie et en équipe.
- ✓ Prendre des initiatives et avoir le sens des responsabilités.

Fonctions principales des techniciens SP3S :

- ✓ **Gérer la relation et la communication avec le public** : accueillir et informer les usagers, collaborer avec d'autres professionnels, participer aux réunions...
- ✓ **Gérer la demande et les besoins des usagers** : instruire les dossiers en vue de percevoir ou délivrer des prestations, orienter les usagers....
- ✓ **Organiser et promouvoir les activités de la structures** : contribuer à la démarche de projet, démarche qualité, participer à la préparation des réunions et autres événements de la structure....
- ✓ **Organiser, gérer et animer des équipes** : participer à la définition des profils de poste, coordonner le travail d'équipe....

Secteurs d'emploi :

Le titulaire du BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social exerce son emploi dans différentes structures publiques ou privées, notamment :

- ✓ **Organismes de protection sociale** (caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance...)
- ✓ **Etablissements et services sanitaires** (structures de soins, de prévention...)
- ✓ **Etablissements et services sociaux et socio-éducatifs** (centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociale, service de protection de la jeunesse...)
- ✓ **Etablissements et services médico-sociaux** (pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées)
- ✓ **Structures développant des services à caractère sanitaire ou social** (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...)